

**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

Comité technique des DDI du 21 mai 2015 : le CHSCT des DDI est concrètement créé, les risques psychosociaux dans les DDI font l'objet d'un cadrage national

Le comité technique des DDI qui s'est tenu le 21 mai 2015 était présidé par Marc Guillaume, nouveau Secrétaire Général du Gouvernement nommé en Conseil des ministres le 4 mars dernier. L'UNSA avait rencontré le SGG le 19 mai (*voir l'article*).

La délégation de l'UNSA était composée de Daniel Puigmal, Franck Baude et Paul-Eric Meunier.

L'ordre du jour de ce CT était essentiellement consacré à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Pour autant, le sujet de la réforme des services régionaux de l'Etat et ses conséquences sur les DDI ne pouvait être absent des déclarations liminaires des organisations syndicales, y compris l'UNSA.

En réponse, le SGG a souligné son attachement à l'écoute des organisations syndicales, dans un dialogue social de qualité et respectueux.

Pour ce qui concerne la Réforme Territoriale, il a admis qu'il pouvait y avoir dans certains cas des dysfonctionnements mais que le temps était compté pour la mise en place de cette grande réforme, avec des échéances à tenir. Un point sera effectué après l'ordre du jour du CT et le prochain CT des DDI du 9 juillet sera consacré à ce sujet.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial des DDI

Chantal Mauchet, sous-directrice du pilotage des services déconcentrés, a présenté le contexte et le rôle de cette nouvelle instance de dialogue social. Elle est revenue sur les nombreuses réunions qui ont conduit à cette décision, en particulier le CT des DDI du 19 février dernier qui a confirmé la réponse favorable de l'administration à cette revendication de longue date de l'UNSA (*voir l'article*).

L'UNSA a rappelé ses demandes multiples pour la création de ce CHSCT et exprimé sa satisfaction sur la création de cette instance.

Dans sa déclaration liminaire, « *l'UNSA s'était félicitée à nouveau d'avoir obtenu la création d'un CHSCT central des DDI. Nous avons régulièrement rappelé la nécessité de créer une telle instance compte tenu des difficultés rencontrées dans les services en termes de conditions et d'organisation du travail et de RPS. La création du CHSCT des DDI répond à nos attentes, car les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont au cœur des préoccupations de nos collègues* ».

Pour l'UNSA, le CHSCT des DDI devra également être un lien fort permettant, là où les instances ne se tiennent pas, d'aborder les problèmes que font remonter les agents de terrain.

L'UNSA, la CFDT et FO ont voté **pour l'arrêté de création du CHSCT des DDI**, la CGT a voté contre.

L'UNSA y détiendra 3 sièges (FO 3, CGT 2, CFDT 1).

Le SGG a remercié les organisations syndicales pour leur contribution à la mise en place de ce CHSCT qui devrait ne pas s'opposer ni se substituer aux CTM ou CT locaux mais être une instance où se traiteront les problèmes transversaux.

Cadrage national sur la prévention des risques psychosociaux dans les DDI

Un document de cadrage national « Prévention des risques psychosociaux dans les DDI », un guide méthodologique destiné aux directeurs et membres des CHSCT et un dépliant d'information à destination des agents ont fait l'objet d'une présentation par les services du Premier Ministre.

Ces outils résultent de réunions de concertation précédentes, au cours desquelles l'UNSA a pu faire préciser ou enrichir le contenu.

Pour l'UNSA, ce travail fait par les services doit être salué. Il nous semble cependant essentiel que la transmission de ces documents aux directeurs des DDI soit obligatoirement accompagnée des outils relatifs à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique, très bien faits et très complets, fruits du travail de la DGAFP avec les OS. **L'UNSA a clairement exprimé cette demande afin que la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des RPS soit conduite le plus efficacement possible dans les DDI et dans les contours de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 que l'UNSA a signé.**

Par ailleurs, les dépliants d'information à destination des agents doivent leur permettre d'identifier clairement les interlocuteurs, en particulier les représentants du personnel. Doit aussi être faite référence aux collègues, qui sont souvent les premières personnes vers lesquelles un agent en difficulté se tourne.

Démarches d'amélioration participative des processus opérationnels (APPO) dans les DDT(M) : bilan d'étape

La démarche participative d'amélioration des processus est un programme piloté par la DSAF, en lien avec le MEDDE et le MAAF, avec l'appui du SGMAP. Elle vise à améliorer la qualité de service pour les bénéficiaires et les conditions d'exercice du métier des agents.

L'UNSA a mis en garde sur la volonté de simplifier, qui s'oppose souvent à l'application de nouvelles réglementations qui rendent plus complexe la gestion de certains actes administratifs (ex : la loi ALLUR qui alourdit les procédures de déclaration préalable).

Réforme territoriale

Jean-Luc Nevache, coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat, fait un point sur l'avancée de ce chantier. Le Gouvernement attend pour fin juin les propositions des sept préfets préfigurateurs sur les macro-organigrammes (mono-sites ou multi-sites et répartition des missions entre les sites).

La cible d'organisation est fin 2018. La validation interviendra courant été 2015 et, à l'automne 2015, seront établis les micro-organigrammes et l'organisation interne. L'équilibre territorial, la mobilité des agents et l'efficacité des services doivent être pris en compte.

Maintien au maximum sur les sites actuels des personnels, adaptation aux régions très diverses, la distance kilométrique entre les extrémités du département et de la région doit être prise en compte.

(Différents documents disponibles sur «Matignon info service»).

UNSA : il est indispensable dans cette course contre la montre de donner de la lisibilité aux agents, d'avoir un équilibre territorial pour le bon fonctionnement des services et l'accès aux services publics.

Il est également urgent de connaître les macro-organigrammes et le choix par région de multi-sites ou site unique.

Il faut en effet lever les inquiétudes des agents potentiellement impactés et annoncer les mesures d'accompagnement RH. Des engagements sur la formation doivent aussi être pris.

Sur le dialogue social avec les préfigurateurs, l'UNSA a dénoncé les divers dysfonctionnements et différences d'appréciation ainsi que des convocations à des réunions qui arrivent souvent dans un délai trop court, ne permettant pas de s'organiser avec les communautés de travail.

Le SGG s'est engagé à rappeler la mise en place d'un dialogue social mieux organisé. Il a reconnu nos inquiétudes et celle des agents sur cette réorganisation des services régionaux et a considéré qu'il ne fallait pas attendre la fin du processus pour évoquer les difficultés.

Il a rappelé que ce sujet serait à l'ordre du jour du CT des DDI du 9 juillet.